

Conférence générale

GC(54)/INF/12

17 septembre 2010

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-quatrième session ordinaire

Texte d'une communication en date du 30 août 2010 reçue de la mission permanente de la République d'Ouzbékistan auprès des organisations internationales concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une lettre datée du 30 août 2010 adressée au Directeur général par la mission permanente de la République d'Ouzbékistan auprès des organisations internationales est reproduit ci-joint à l'intention de la Conférence générale.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE D'OUZBÉKISTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 170

La mission permanente de la République d'Ouzbékistan auprès des organisations internationales sises à Vienne présente ses compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de faire savoir que le gouvernement de la République d'Ouzbékistan reste déterminé à honorer ses obligations financières vis-à-vis de l'AIEA ; à cet effet, il a conclu un accord concernant un plan de versement sur dix ans, à partir de 2009, en vue de régler ses arriérés de contributions au budget ordinaire.

Conformément aux conditions de cet accord, le gouvernement de la République d'Ouzbékistan s'est acquitté de ses obligations financières pour l'exercice 2010 et continuera à remplir ses obligations financières les années suivantes.

Compte tenu de ces engagements et des versements récents, le gouvernement de la République d'Ouzbékistan demande le rétablissement de son droit de vote à l'Agence.

La mission permanente saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'AIEA les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 30 août 2010

[Signé] [Sceau]

M. Yukiya Amano
Directeur général de l'Agence internationale
de l'énergie atomique